

**UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE  
AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT  
ENTRE EN VIGUEUR LE 20 MAI 2018.**



### **PLUS DE POINTS DE CONTRÔLE**

Ce sont désormais 131 points de contrôle qui sont vérifiés lors de chaque visite et 599 défaillances répertoriées.



### **ENCORE PLUS DE SÉCURITÉ**

L'objectif étant de réduire de moitié le nombre de tués sur les routes au niveau européen.



### **ET AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT**

Identifier les défauts ayant un impact majeur sur l'environnement

## **UN NOUVEAU CONTRÔLE TECHNIQUE PLUS COMPLET ET EXIGEANT**

### *C'est pourquoi nos tarifs évoluent*

*Afin de respecter cette nouvelle réglementation européenne, nous devons consacrer plus de temps à chaque contrôle, investir dans de nouveaux matériels et former nos équipes. Par conséquent, nous sommes dans l'obligation d'ajuster le prix de nos prestations et de rendre désormais payantes les contre-visites.*

*Merci de votre compréhension.*

